Nations Unies S/PV.4457



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 janvier 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4457e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 24 janvier 2002, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 24 janvier 2002, en application de la section A de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 4457e séance à huis clos avec la participation des pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté en application de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire par M. Dieter Boden, Représentant spécial du Secrétaire général en Géorgie et chef de la Mission.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants des pays participants.

M. Boden a répondu aux observations et aux questions des membres du Conseil et des représentants des pays fournisseurs de contingents. »

02-23020 (F) 240102 240102